

**4ème ASSEMBLEE GENERALE
DU RESEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE
DES ILES DE L'UNION EUROPEENNE
Chio, Grèce 2-5-2003**

**Discours de bienvenue
du vice-ministre de l'Economie et du Trésor
M. Christos Pachtas**

J'ai accepté avec un grand plaisir votre invitation à participer à la 4ème Assemblée Générale du Réseau des Chambres de Commerce des îles de l'Union européenne, qui se déroule dans la belle île de Chios.

Nous savons tous que la Grèce est un Etat membre de l'Union européenne, à caractère tout à fait insulaire. La zone insulaire est partie prenante de la nature, du profil, de la civilisation et de la longue histoire de notre pays, tout en étant un espace crucial pour l'intégration sociale et économique ainsi qu'un prolongement de la terre ferme.

Par conséquent, les initiatives comme celle des Chambres de Commerce de l'UE, qui visent à promouvoir le développement économique et sociale de la zone insulaire, revêtent une importance majeure dans notre pays.

Le Gouvernement envisage les problèmes de la zone insulaire au niveau national et encourage la mise au point des politiques adaptées et des actions portant sur deux niveaux: le niveau national et le niveau communautaire.

Le niveau communautaire

Depuis longtemps, nous déployons des efforts importants au niveau communautaire. Nous essayons d'exercer une pression sur tous les centres institutionnels et politiques de l'UE pour stimuler la prise de conscience des problèmes spécifiques qui affectent les espaces insulaires et les archipels de notre pays et de l'Union européenne. Il s'agit de questions encore plus aiguës pour les habitants des îles: il faut savoir que nos îles sont situées aux frontières externes au sud de l'Union européenne, éloignées des centres économiques et de prise de décision de la Grèce continentale et de l'Union européenne. De ce fait, ces îles se heurtent à des obstacles qui débordent du cadre structurel. Par conséquent, il faut envisager ces problèmes avec une approche globale et spécifique à la fois, moyennant des politiques ad hoc à moyen et à long terme, qui s'ajoutent aux actions prévues par les programmes structurels visant à stimuler le développement local.

Les actions que nous avons menées ont engendré des résultats tangibles. L'environnement politique favorable doit nous pousser à prendre des décisions: dans le cadre de l'Union européenne et des Etats membres nous avons abordé toute une série de problèmes ainsi que les caractéristiques spécifiques des zones insulaires. Le moment est venu d'entamer des actions concrètes. Nous estimons que les résultats atteints au niveau local pourront aider les périphéries insulaires à accroître leur importance sur le Marché unique dans les mêmes conditions que les autres zones de l'Union européenne.

Le niveau national

Au-delà de l'action que le Gouvernement mène au niveau communautaire (un travail de longue haleine qui peut être difficile à saisir), nous menons à terme notre stratégie de développement des îles de notre pays dans le cadre de l'Analyse du développement national. D'après notre stratégie, les politiques de Cohésion politique et sociale (politique régionale, fonds structurels, fonds de cohésion, réseaux transeuropéens, politique de développement rural et d'autres) ne couvrent pas l'ensemble des territoires, des problèmes et des difficultés qui continuent à affecter la zone insulaire; d'où le besoin de les intégrer par des mesures ad hoc, comme par exemple, les dispositifs mis en oeuvre pour les îles mineures de la Mer Egée.

Des programmes pour financer à long terme l'approvisionnement en produits alimentaires et d'autres biens :

- I. Des aides pour la production sur place des produits alimentaires de base (lait, produits animaux, pêche).
- II. Des aides pour la production sur place de certains produits locaux (mastic de Chio, différents types de fromage, pâtisserie, faïence, produits de l'artisanat, vins, etc..) avec la possibilité d'élargir la distribution.
- III. Des régimes spéciaux pour alléger les frais de port des produits.

Ces mesures peuvent apporter des résultats tangibles aux îles (au-delà des résultats engendrés par les fonds structurels).

Les politiques structurelles et de développement, tout comme les politiques horizontales, visant à souligner les spécificités des îles, sont complémentaires l'une par rapport à l'autre et permettent aux régions insulaires du pays d'en tirer le maximum de profit.

S'agissant du 3ème Cadre communautaire d'aide au développement, les programmes en la faveur des entreprises prévoient des facteurs importants pour la mise en oeuvre d'une stratégie globale pour les actions de développement du territoire insulaire de la Grèce et notamment des îles de la Mer Egée nord et sud. Cette stratégie intégrale relève du nouveau traité de l'UE et vise à:

- I. Promouvoir des nouvelles formes d'activité économique vouées au développement durable des îles grecques, de façon à combler les écarts du niveau de développement entre les zones insulaires et l'arrière-pays européen.
- II. L'introduction et la mise en oeuvre de nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la fonction publique afin d'améliorer la qualité de la vie des habitants des îles.
- III. L'amélioration des équipements mobiliers et immobiliers afin de garantir la connexion des îles, entre elles et avec le centre, sans dépendre des facteurs externes (par exemple, la météo) pour accroître la compétitivité des entreprises insulaires, pour assurer leur accès aux marchés sur un pied d'égalité, pour endiguer l'isolement et améliorer le niveau de vie.
- IV. La protection et la promotion de l'environnement naturel et humain, du patrimoine culturel des îles, moyennant des mesures fixant l'exploitation du sol, la protection et l'exploitation des ressources naturelles, etc.

Dans la répartition des ressources du volet périphérique du 3ème Cadre pour le développement durable, le Gouvernement de mon pays a fixé les priorités suivantes: les Périphéries insulaires ont touché à la plupart des ressources affectées l'année passée. Malgré cela, ces mêmes périphéries vont bénéficier des recettes supplémentaires issues :

- Des actions de poids relevant des Programmes Opérationnels du volet national du 3ème cadre pour le développement durable.
- D'autres politiques spéciales pour les îles grecques ont été conçues pour être mises en oeuvre

pendant la période 2000-2006. A cet égard, on prévoit l'affectation de ressources importantes dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG III ainsi que des "Actions Novatrices" de la Communauté.

- Les actions qui découlent des deux programmes, des nouvelles initiatives communautaires, LEADER III et EQUAL, sous-tendent l'affectation de ressources supplémentaires.
- Les actions qui seront financées par le Fonds de cohésion relèvent du secteur des infrastructures, des transports et de l'environnement.
- Les actions qui ne font pas l'objet de cofinancement par les ressources communautaires et qui, étant donné leur importance, reçoivent des aides publiques dans le cadre du Programme des Investissements de l'Etat. Parmi ces actions il faut rappeler les initiatives menées dans le cadre du Programme Olympique "Hellas 2004"
- Toutes les actions de développement qui seront encouragées par la Périphérie de l'Egée Nord, suite aux politiques gouvernementales, seront financées en dehors du 3ème Cadre pour le développement durable (par exemple: budget de l'Etat).

Les mesures visant à renforcer la cohésion économique et sociale prévue par la Politique du Gouvernement sont axées sur la capacité de développement et les perspectives de la zone insulaire encouragées par des politiques spéciales et des fonds supplémentaires au niveau communautaire et national. Le Gouvernement a attribué la priorité à ces mesures dans le cadre de la politique régionale et de développement durable.

Des pistes pour l'avenir

La Présidence grecque de l'Union européenne s'est engagée, en vue des négociations qui vont débiter en 2004, à mieux définir la politique de cohésion et à décider l'affectation des fonds aux zones en difficulté des pays candidats ainsi que des 15 Etats membres.

En tant que Président en charge de l'UE, la Grèce met l'accent sur l'orientation que les négociations doivent suivre et sur l'exigence de fixer les critères pour prendre les décisions finales concernant l'aide aux zones en difficulté de l'UE, après 2006.

Nous nous sommes engagés dans la mise au point d'un nouveau paquet, un 4^{ème} cadre pour le développement durable qui doit poursuivre les résultats atteints tout en dégagant des pistes nouvelles pour des actions axées sur :

- L'esprit de création
- La concurrence
- La mise à jour des structures de l'économie et de la société
- L'appui aux entreprises
- La création d'emplois

Ainsi que sur les possibilités offertes par la société de l'information (savoir-faire).

Nous misons sur l'appui permanent des fonds structurels destinés aux zones périphériques de la Grèce qui sont classées comme objectif 1, pour lesquelles nous demandons un soutien spécifique, transitoire - si l'on décide le dépassement du seuil de 75% du Produit Interieur Brut par habitant fixé au niveau communautaire.

Au-delà de l'activité générale, nous allons mettre sur le tapis des questions spécifiques des îles dans chaque organisme institutionnel de l'Union Européenne. Ainsi:

- **En premier lieu**, nous avons demandé à l'Union européenne de poursuivre le maintien et le renforcement des mesures spécifiques, pour les îles grecques, appliquées jusqu'à maintenant dans le domaine agricole et de la TVA. Ces mesures ad hoc complètent les actions structurelles.

- **Deuxièmement** nous avons obtenu la reconnaissance de l' "Insularité" en tant que difficulté géographique de poids tout en se basant sur le Rapport du Conseil européen pour le progrès de la Cohésion économique et sociale dans l'UE. Par conséquent, les zones insulaires et les îles ont droit aux fonds structurels de la Communauté même si elles sortent de l'objectif 1. Nous attendons des propositions tangibles dans ce domaine lors de la publication du Troisième rapport sur la Cohésion par le Conseil à la fin de 2003.
- **Troisièmement** pendant les négociations concernant un nouveau cadre institutionnel de l'UE- et par là j'entend l'Assemblée européenne et la Conférence Intergouvernementale - nous devons faire tous les efforts possibles, avec les autres pays concernés, afin que le nouveau Traité de l'Union européenne offre aux organismes institutionnels (Conseil, Commission, Parlement européen) la possibilité de promouvoir des politiques spécifiques et des mesures favorables aux îles de l'UE, au-delà du cadre juridique communautaire et des fonds structurels.
- **Quatrièmement**, à l'occasion de la Présidence grecque du Conseil de l'UE, nous allons mettre au point un **memorandum** pour les îles helléniques qui sera diffusé à l'intérieur de l'UE. Ce memorandum va mettre l'accent sur les facteurs qui composent la « question insulaire » de notre pays. Aussi allons nous proposer les mesures que nous estimons les plus adéquates. Il s'agit de mesures institutionnelles et de développement dans le cadre de l'Union européenne.
- **Cinquièmement**, au Conseil européen de Salonique, le 20 juin 2003, la Présidence grecque de l'UE souhaite incorporer un chapitre aux conclusions du Conseil européen pour illustrer le problème des îles de l'UE, afin de pousser le Conseil à chercher et à promouvoir des mesures structurelles dans ces îles.

Comme j'ai essayé de résumer, le Gouvernement va stimuler la prise de conscience des problèmes concernant les îles dans le cadre d'une politique élargie des îles de l'Europe. Cela a pour but d'impliquer les autres Pays membres pour accroître les opportunités d'atteindre les résultats visés.

Pour mener à bien cette action, il faut impliquer toutes les îles avec leurs institutions et organisations dans les débats et les décisions à prendre ainsi que pour exercer une pression dans les différents domaines.

Pour terminer, je voudrais souhaiter un bon travail à tous les participants à la 4^{ème} Assemblée Générale du Réseau ainsi que le succès des actions visant notre objectif commun : le développement économique et social des zones insulaires.

Je vous remercie de votre attention.